

ARNAS LE MAG

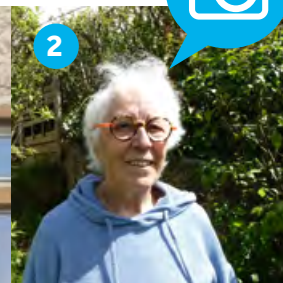
JUIN 2021 / N°10

MAGAZINE
D'INFORMATIONS
MUNICIPALES



Dossier spécial urbanisme

p.6 à 11



1 Les 14 jeunes conseillers municipaux, dont 6 nouveaux, ont été installés dans leurs fonctions, en janvier dernier.

2 Merci Michelle Théret : Pour faire face à une livraison de masques chaotique, elles furent nombreuses comme Michelle à en fabriquer bénévolement

et à les mettre à la disposition de leurs concitoyens. Qu'elles en soient remerciées.

3 Valentina Petozzi-Perrin a fait son entrée au conseil municipal à la suite de la démission de Jocelyne Biolchini.

4 Tous les élèves de CM2 ont reçu un dictionnaire des mains d'une délégation d'élus.

5 Pour la 2^{ème} année, la cérémonie de commémoration du 8 mai s'est déroulée sans public.



6 Florent Boyoud, responsable de la Gravière du Pré de Joux a accueilli les membres du conseil municipal pour une visite guidée du site.

7 Hommage à notre doyenne, Catherine Witkowski, qui nous a quittés, mi-janvier, quelques semaines après avoir fêté ses 104 ans.

8 9 10 Depuis le mois de février, les accueils du RAM ont repris à la Médiathèque pour le plus grand bonheur des petits et de leurs nounous.

11 12 Une belle participation pour cette exposition collective 2021 de la « Grande lessive » sur le thème des jardins suspendus.

13 Quand Martine propose une balade littéraire sur les chemins de la commune aux membres du club lecture !



6

ARNAS, DOSSIER SPÉCIAL URBANISME

- Qu'est-ce que l'urbanisme ? **6**
- Quels outils pour concevoir la ville de demain ? **7**
- Instauration de trois périmètres d'études **8**
- Vous avez un projet ? **10**



20

ARNAS DYNAMIQUE

- Chant'Arnas vous donne rendez-vous en septembre **20**
- La fête des classes en 1 décalée au mois de septembre **20**
- Histoire de ne pas se retrouver à bout de souffle **21**
- L'Interclasses perd son président **21**
- Ecce Musica n'a jamais arrêté de chanter ! **21**



12

ARNAS, VIE MUNICIPALE

- Un groupe scolaire tourné vers l'avenir **12**
- Budget communal 2020 **14**
- Élections, mode d'emploi **15**
- Faites votre marché ! **15**



22

ARNAS CULTURE

- Des livres en Beaujolais, saison 8 **22**
- Rencontre avec Janine Meaudre **22**
- La Gravière du Pré de Joux, géosite remarquable **23**
- Les accueils continuent à la médiathèque **23**



16

ARNAS, PLUS SÛRE

- Cheminement du Toléron, apprécié par les promeneurs **16**
- La police municipale équipée d'un VAE et d'une caméra piéton **16**
- L'entrée sud du bourg sécurisée **16**



24

ARNAS SPORTIVE

- Arnas Plein Air, dans l'attente de jours meilleurs **24**
- L'Union des Patineurs garde le contact **24**
- Les scolaires prennent la balle au bond **25**
- Le FC Denicé Arnas prépare la saison 2021/2022 **25**
- Le frisbee fait face à la crise **25**



17

ARNAS, DURABLE

- De l'électrique et du thermique pour les services techniques **17**
- Lutte contre le moustique tigre **17**
- Arnas lance sa feuille de route «Agenda 30» **18**
- Bien vivre dans notre commune **18**
- Zéro phyto, tous concernés ! **19**
- Réflexion pour un plan de végétalisation **19**



LES BRÈVES DU TERRITOIRE

26





Michel Romanet-Chancrin
Maire d'Arnas

Chères Arnassiennes, Chers Arnassiens,

Serait-ce enfin le bout du tunnel ? Les magasins, les terrasses, les lieux culturels ouvrent à nouveau. Grâce à la coopération établie entre l'Agence Régionale de Santé, l'Hôpital Nord-Ouest, l'Agglomération et les communes, deux centres de vaccination de proximité tournent à plein régime à Arnas (9 000 vaccinations par semaine à l'Escale) et à Gleizé (1 200 vaccinations par semaine à l'Hôpital) tout en veillant à assurer un accueil de qualité aux personnes qui viennent se faire vacciner.

Cette lumière, nous l'attendons tous ardemment pour retrouver notre liberté, la convivialité, la prospérité ; mais la pandémie nous a appris à rester prudents...

Cette crise nous aura aussi ramenés à certaines réalités. De nombreuses familles ont été éprouvées par des décès, la maladie, des difficultés d'organisation familiale, des difficultés financières... Surmonter toutes ces épreuves a nécessité, nécessite et nécessitera beaucoup de solidarité et d'attention. Nous devons une immense gratitude à tous ceux, nombreux, personnels soignants, pompiers, membres d'associations, bénévoles, forces de l'ordre, personnels des services publics, élus, chefs d'entreprise qui se sont mobilisés pour réduire les impacts de cette crise.

La COVID 19 aura aussi provoqué un exode urbain sans précédent. Pour de nombreux citoyens, le changement de cadre de vie est devenu une priorité pour eux et leurs enfants.

Une enquête d'opinion révèle que 84 % des Français considèrent qu'habiter dans une ville moyenne est préférable au fait de vivre dans une métropole. Combien de ménages rêvaient déjà d'habiter Arnas avant la pandémie ? Combien maintenant ? Cet intérêt nous le percevions déjà au travers de l'augmentation des prix du foncier, des divisions de parcelles... Aujourd'hui, c'est une véritable tension et une envolée des prix que nous constatons.

Sur le précédent mandat, il nous fallait opérer un rattrapage rapide en termes de nombre et de types de logements, notamment à caractère social. Aujourd'hui, et pour les années à venir, il nous faut préserver le caractère résidentiel et rural de notre commune et améliorer la qualité de vie de tous les Arnassiens ; du bourg, de la Grange Perret et de la Croix Fleurie.

Depuis toujours, l'organisation de la cité, dans toutes ses composantes (urbanistique, sociale, économique, environnementale, ...) traduit la volonté des Hommes de se donner les moyens de mieux vivre ensemble. Nous sommes les héritiers de cette histoire et, pour y parvenir, nous avons fait le choix de promouvoir un urbanisme fort et lisible qui valorise notre cadre de vie exceptionnel.

En habitant Arnas, vous contribuez à cultiver l'identité si singulière de notre commune à laquelle nous sommes tous attachés et vous participez à la préservation et à l'amélioration de notre cadre de vie commun.

Néanmoins, les règles d'urbanisme sont nombreuses, parfois complexes et les démarches liées aux travaux peuvent paraître difficiles. C'est la raison d'être de ce dossier spécial urbanisme qui vous aidera à comprendre notre politique dans ce domaine, facilitera vos démarches et je l'espère anticipera les questions que vous pouvez vous poser dans l'accomplissement de vos projets d'aménagement.

Vivre ensemble, construire sans nuire, avant ou après la pandémie, c'est tout ce à quoi nous aspirons !

Ayons ensemble l'ambition commune d'un village où il fait bon vivre.

En espérant vous retrouver très vite, je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau numéro d'Arnas le Mag'.

Faites-nous part de vos remarques via notre site internet www.arnas.fr, rubrique «Contactez-nous» ou en envoyant un mail à communication@mairie-arnas.fr



Urbanisme



Vous avez un projet de construction ou d'agrandissement de votre logement ? Vous souhaitez construire un garage, une piscine, un abri de jardin ? Vous envisagez de poser une clôture ? Vous souhaitez connaître les possibilités de construire sur votre terrain ?

A travers ces quelques pages, nous avons souhaité vous éclairer simplement sur les démarches à engager, avec le souhait de faciliter la mise en œuvre de votre projet.

Par ailleurs, et sans nous substituer à votre architecte ou maître d'œuvre, nous pouvons également intervenir à vos côtés, en amont du dépôt de votre dossier pour vous apporter quelques conseils simples permettant d'améliorer

votre projet, tant du point de vue architectural ou paysager que du point de vue de sa faisabilité réglementaire.

Le service urbanisme et l'adjointe chargée de l'urbanisme, à votre écoute, sauront vous guider dans cette démarche.

La mairie reste le guichet unique pour le dépôt de vos dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme et pour tous renseignements à ce sujet.

Qu'est-ce que l'urbanisme ?

C'est l'application du droit des sols, c'est-à-dire, au travers des différentes autorisations préalables, le contrôle d'une utilisation des sols conforme aux règles établies par les documents de planification ou les règles générales d'urbanisme.

L'urbanisme englobe l'ensemble des actions qui organisent et aménagent l'espace.

L'enjeu consiste à satisfaire au mieux les différents besoins de ceux qui vivent sur notre commune, y travaillent, s'y déplacent ou simplement la fréquentent.



Des règles d'urbanisme : à quoi ça sert ?

Les règles d'urbanisme ont pour but d'organiser le territoire pour tenter de vivre harmonieusement ensemble en respectant son voisin, son cadre de vie, l'environnement, le paysage et le patrimoine dans lequel on s'inscrit.

Ces règles permettent de :

- Fixer un cadre au développement urbain et de préserver le patrimoine naturel ou bâti,
- Définir les différents usages du territoire (type d'occupation, réserves foncières pour équipements ou voirie au bénéfice de la collectivité, espaces protégés,...),
- Préciser le traitement de l'aspect extérieur pour créer ou préserver une certaine physionomie de la commune,

- Édicter des règles de constructibilité, de hauteur, de distance par rapport au voisin et par rapport à la rue, d'accès, de voirie et de stationnement pour garantir la sécurité des usagers de la rue.

À noter

Les règles d'urbanisme :

- S'imposent à tous, particuliers et administrations même lorsqu' aucune autorisation n'est requise. Leur non-respect est pénalement sanctionné.
- Ne règlent pas les problèmes de droit privé : vue, ensoleillement, servitudes de passage, ...
- Les autorisations sont toujours délivrées « sous réserve du droit des tiers ».

Quels outils pour concevoir la ville de demain ?

Les lois et leurs décrets d'application à respecter

Loi SRU

(Solidarité Renouvellement Urbain)

Cette loi définit des règles en termes de mixité sociale et d'urbanisme aux communes de plus de 3 500 habitants, situées dans une unité urbaine de plus de 50 000 habitants. Ainsi, sur notre commune, il convient d'atteindre 25 % de logements sociaux, à fin 2025. Au 1^{er} janvier 2020, la commune comptait 276 logements sociaux qui représentent 17,45 % des résidences principales.

A savoir :

Dans le cas où une commune refuse de se conformer à la règle SRU, de fortes amendes sont ordonnées et l'État peut préempter des terrains et délivrer lui-même un permis de construire autorisant la construction de logements sociaux sur la commune.

Loi ALUR

(Accès au Logement et Urbanisme Rénové) :

Votée en 2014, cette loi a levé certains freins pour relancer la construction. Par exemple, la suppression du coefficient d'occupation des sols (COS) et de la surface minimale pour construire ont facilité la densification du tissu urbain des communes. La loi ALUR a été complétée en 2020 par la loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique).



Se renseigner...

L'ensemble de ces documents est consultable sur le site de la Mairie d'Arnas www.arnas.fr
Rubrique **Vie municipale**, onglet **Urbanisme**.

Les outils de l'urbanisme opérationnel pour Arnas :

Le SCoT Beaujolais :

Le Schéma de Cohérence Territoriale qui couvre 116 communes, réparties en 4 intercommunalités, (Pierres Dorées, Belleville, Villefranche, Tarare) est en cours de révision avec une approbation prévue au printemps 2023.

Le SCoT met en cohérence les différentes politiques publiques en matière de logement, de transport, d'équipements, de commerce, de développement économique et d'environnement.

Le PPRNi (Plan de Prévention des Risques Naturels inondations) :

Il régit l'utilisation des sols en fonction des risques d'inondation, autorisant ou non les constructions et en réglementant les aménagements des habitations existantes.

Le PLH (Plan Local de l'Habitat) :

Élaboré par la CAVBS (Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône). Le PLH définit les grandes

orientations et objectifs nécessaires à la mise en œuvre de la politique de l'habitat à l'échelle de l'agglomération.

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) :

Pièce centrale du PLU, il exprime une vision stratégique du développement de l'agglomération et fixe les grandes orientations pour le développement et l'aménagement de l'espace, en matière d'habitat, de transport, d'économie et d'environnement.

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de PLH) :

C'est le document d'urbanisme qui, à l'échelle de notre commune et de trois autres (Gleizé, Limas et Villefranche), fixe les règles d'aménagement et d'utilisation des sols à l'intérieur de quatre familles de zones qu'il délimite : les zones urbaines, les zones à urbaniser, les zones agricoles et les zones naturelles et forestières. Ces règles traduisent les orientations générales énoncées par le PADD. En 2011, le PLU a

remplacé le POS (Plan d'Occupation des Sols). Révisé en 2013, il a depuis, fait l'objet de cinq procédures de modification, dont la dernière en 2019 (document opposable).

C'est ce PLU qui permet de délivrer les autorisations d'occupation des sols (certificat d'urbanisme, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir).

Le saviez-vous ?

Le PLU évolue en permanence (modifications annuelles, révisions) pour s'adapter aux besoins locaux. **Le PLUi-H, à l'échelle de la CAVBS, est en cours d'étude et son approbation est prévue en 2024.** En collaboration étroite avec chaque commune, **une concertation continue** est menée tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi-H, permettant à chacun de formuler des observations et propositions.

Instauration de trois périmètres d'études



La modification annuelle du PLUi-H est en cours et une phase de révision débutera l'an prochain. Dans l'attente, il convenait de se doter des outils nécessaires pour anticiper les modifications qui seront inscrites dans le futur PLUi-H, afin de protéger les secteurs à enjeux de la commune.



L'importante pression foncière et les risques de dégradation du bien vivre ensemble ont conduit la municipalité à mettre en place les outils permettant une vigilance plus grande sur les projets de construction ou de division de terrains. Par délibérations en date du 15 avril 2021, le conseil municipal a donc décidé de délimiter trois périmètres (Centre-Bourg, Grange-Perret / Quartier de la

Croix et Chantegrillet / Ancienne route de Beaujeu) pour lesquels une attention particulière sera apportée sur les projets d'aménagement. L'instauration de ces périmètres d'études pourrait permettre d'opposer un sursis à statuer à une demande d'autorisation d'urbanisme si le projet était susceptible de compromettre la réalisation de cette opération d'aménagement future.

1
*Chantegrillet
Ancienne route de Beaujeu*
Secteur de la polyclinique du Beaujolais





Centre-Bourg

Secteur Nord-Ouest du centre bourg

2



 Périmètre d'études pour définir le projet d'aménagement et de développement urbain de la commune

 Périmètre d'études pour définir le projet d'aménagement et de développement urbain de la commune

Quel impact sur les projets privés de construction ou de division ?

Nathalie Pont, architecte urbaniste conseil, cabinet *Urba2P*, revient sur les critères qui ont permis de définir les zones retenues.

« Les études de diagnostic pour l'élaboration du PLUi-H ont mis en évidence une évolution récente et très rapide du tissu urbain du centre-bourg, mais aussi des principaux hameaux constructibles. Si cette densification, ou intensification, a été souhaitée par les lois successives intervenues depuis la loi SRU en 2000, elle ne doit pas se faire au détriment de la qualité du cadre de vie. Celle-ci est attachée en particulier à une organisation de la forme d'habitat pavillonnaire (trame paysagère structurante) et des espaces publics, à l'offre d'équipements, services et commerces, au territoire agro-naturel environnant. Cette qualité globale à préserver constitue un axe du PADD du

PLUh opposable, mais aussi une politique forte de l'équipe municipale, partagée à l'échelle de la CAVBS. Constatant la présence de quelques capacités résiduelles face à une pression foncière réelle, il devenait urgent de réfléchir aux aménagements de ces secteurs afin de mettre en place des règles pour assurer leur mise en œuvre à terme. Chaque secteur présente des enjeux spécifiques décrits dans les trois délibérations. »

Françoise Chollat, adjointe à l'urbanisme, indique ce que signifie le « sursis à statuer » pour les projets situés dans l'une de ces trois zones.

« Chaque projet sera étudié avec une attention particulière par la commission urbanisme de la commune, aidée par le service instructeur de la CAVBS

(Communauté d'Agglomération) et si besoin du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement).

Les priorités seront :

- d'inscrire les nouveaux projets dans une cohérence d'ensemble
- de préserver le cadre de vie et de garantir la place du végétal au sein du tissu urbain
- d'encourager les projets bien insérés dans le paysage urbain, notamment au regard de leur implantation et de leur volumétrie, en tenant compte des problématiques paysagères et environnementales.

Le sursis à statuer permettra donc, en s'appuyant sur le PLUi-H en cours, d'être attentif à ces paramètres pour garantir la compatibilité des réalisations, en veillant à ce que celles-ci ne soient pas de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur PLUi-H. »

Grange-Perret Quartier de la Croix

Ensemble du hameau de la Grange Perret et du quartier de la Croix

3



■ Périmètre d'études pour définir le projet d'aménagement et de développement urbain de la commune

0 100 200 m
Echelle : 1/5000ème

Vous avez un projet ?



Plusieurs questions à se poser :

Mon projet est-il réalisable ?

Sur la commune, il y a des zones avec des aléas forts d'inondation, des lignes électriques haute tension, des canalisations de gaz ...

Dans quel zonage se situe mon projet ?

Sur la commune, il y a des zones Agricoles, Naturelles, Urbanisables... et il existe des prescriptions pour chaque zone (espaces boisés classés, périmètre classé du château de Longsard ...).

Quelle est la nature de mes travaux ?

Une construction, une rénovation, une extension, une annexe.

Pourquoi ces autorisations ?

Chaque projet ajoute un élément au paysage, et s'insère dans un lieu. Il est donc indispensable de porter un regard aux alentours et de prendre conscience de l'environnement bâti et paysager.

Pour vous aider à y voir plus clair sur ce que vous devez faire, suivez le chemin qui correspond à votre projet.

Attention

Tous ces travaux sont soumis à une autorisation d'urbanisme (Permis de Construire, Déclaration Préalable de Travaux, Permis d'Aménager) et au respect du règlement du PLU.

Vous avez obtenu votre autorisation par un arrêté et un événement vous oblige à décaler le démarrage de vos travaux. Pas de panique, votre autorisation est valable 3 ans renouvelable 2 fois 1 an.



La déclaration préalable de travaux

Je transforme mon garage en chambre ou bureau

Je crée une piscine, un abri de jardin, un carport, une pergola, une véranda... et la surface fait plus de 5 m²

Je modifie ma façade par un changement de fenêtres, création d'ouverture ...

Je divise ma parcelle en vue de construire, je mets un bâtiment modulaire dans mon jardin ...

Je dois déposer une déclaration préalable de travaux.

Dès que mes travaux sont accordés, je dois afficher mon arrêté sur le terrain durant 2 mois sur un panneau avant de commencer mes travaux.

A la fin de mes travaux, je dépose une déclaration d'achèvement de travaux (DAACT).

Une visite de contrôle sera effectuée par la police municipale et le service urbanisme dans un délai de 3 mois à réception du document.



Le permis de construire



Je réhabilite un bien, un entrepôt

Je construis une maison individuelle ou une annexe de plus de 20 m²



Je dois déposer un permis de construire.

Dès que mes travaux sont accordés, je dois afficher mon arrêté sur le terrain durant 2 mois sur un panneau avant de commencer mes travaux.

Je dois déclarer l'ouverture et l'achèvement de mes travaux.

Une visite de contrôle sera effectuée par la police municipale et le service urbanisme dans un délai de 3 mois à réception du document.

Travaux sans autorisation préalable



J'ai un projet de clôture

J'ai un projet de piscine d'une surface inférieure à 10 m²

J'ai un projet d'abri, de pool house d'une surface inférieure à 5 m²



Je ne suis pas soumis à une autorisation d'urbanisme (DP ou PC), mais j'ai l'obligation de respecter le règlement du PLU de la Commune.

Et oui ! Il y a des règles à respecter d'implantation par rapport à mon voisin, de hauteur de clôture, de matériaux, de couleurs...

Une question ?...

N'hésitez pas à contacter le service urbanisme de la mairie à l'adresse suivante :

contact@mairie-arnas.fr

À partir de janvier 2022, tous les dossiers d'urbanisme seront dématérialisés.

Le service urbanisme est accompagné du service Administratif du Droit des Sols de la CAVBS et du CAUE du Rhône (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Agnès Vieira, service urbanisme
Françoise Chollat, adjointe à l'urbanisme
Nathalie Pont, architecte conseil



Un groupe scolaire tourné vers l'avenir



L'équipe de « Plages arrière architectes »

Raphaël André
Mathilde Rozet
Christophe Trabet

Ce projet de nouveau groupe scolaire a fait l'objet d'un fort investissement de la part de l'équipe municipale. Elle a souhaité en faire à la fois un lieu propice aux apprentissages et à la réussite scolaire, mais aussi un bâtiment répondant aux meilleures normes en vigueur en matière de développement durable et de maîtrise de l'impact sur l'environnement.

Cette ambition a été partagée avec la communauté éducative, les services municipaux intervenants dans l'école puis avec l'architecte, retenu fin 2020, par le jury de concours : le cabinet Plages arrière architectes.

Christophe Trabet, l'architecte responsable du projet répond à nos questions.

Votre cabinet a remporté le concours pour la construction du nouveau groupe scolaire d'Arnas, de quelle manière avez-vous répondu aux attentes de la collectivité pour y parvenir ?

A l'atelier, nous sommes attachés à une démarche de construction d'une architecture dite « contextuelle ». Le projet d'extension de votre groupe scolaire est bien évidemment un projet de vie pour la commune. Mais son agrandissement sur le tènement de la mairie, en plein centre bourg, est aussi un acte urbain et politique important. Ce site exceptionnel fonde l'identité de votre village : l'école, la mairie, l'église, se retrouvent sur un même lieu. Cet espace singulier, à l'échelle du bourg, permet des déplacements piétons aisés pour les Arnassiens dans un site arboré marqué par la qualité paysagère du square du Souvenir. Nous avons d'abord cherché, par des visites successives, à comprendre le site. La qualité patrimoniale des bâtiments, l'importance des déplacements sont des éléments du contexte sur lesquels nous nous sommes appuyés pour implanter votre nouvelle école.

Quels sont, selon vous, les points forts de votre projet ?

L'implantation de l'école maternelle et le chemin piéton nous semblent être les deux axes importants de notre projet. Pendant les études de concours, notre attention s'est portée particulièrement sur le fonctionnement du parking actuel de la mairie. Nous avons remarqué dans l'état actuel qu'une grosse partie du trafic est ramenée au sud de l'îlot avec les entrées des deux écoles sur la rue du Stade et la rue du Beaujolais. Ces deux rues à sens unique, occasionnent du stationnement sauvage, un système de bouclage par la rue de la Liberté et génère des nuisances pour les habitants. Alors que le parking de la mairie est « presque » vide et qu'il pourrait supporter du stationnement, étant à 5 minutes à peine des entrées des écoles. En ramenant ainsi l'entrée de l'école au nord et à proximité de la mairie, cela permettrait de réduire « la place de la voiture » sur la rue du Stade. On répartit aussi les flux en profitant de la structure du parc, par la mise en place d'une venelle piétonne qui reliera l'entrée de l'école maternelle à celle de l'école élémentaire.

La collectivité a exprimé sa volonté de limiter l'impact sur l'environnement du chantier et du fonctionnement du bâtiment. Comment répondez-vous à cette exigence ?

Si j'avais à répondre à cette question par un slogan : « la matière la plus juste au meilleur endroit ». Si l'on souhaite limiter les nuisances et les déchets sur l'environnement, il faut, au-delà d'une bonne gestion de chantier, prescrire des matériaux et des filières qui limitent le gaspillage de la matière. Ici, le béton est limité au soubassement de l'école et aux élévations du restaurant. Il sert de lien avec la terre et son utilisation est privilégiée pour les murs de soutènement dans un site en pente. Au-dessus, la construction bois apparaît dans les élévations de l'école. Cette filière sèche est préfabriquée avec des murs à ossature bois, des bardages, issus de nos forêts et scieries comme celle de la vallée d'Azergues. Ce choix nous paraît pertinent à la fois dans la recherche d'une économie circulaire, mais aussi dans la réduction des déchets.

Équipe de maîtrise d'œuvre

- Plages arrière architectes
- Allimant Paysage et Urbanisme
- CET ingénierie
- TRIBU BET QEB
- BC ingénierie BET VRD & VENATHEC acousticiens





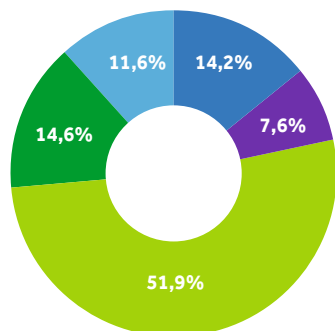
Échéancier de réalisation du projet

- **Dépôt permis de construire :** juin 2021
- **Consultation des entreprises :** octobre 2021
- **Attribution des marchés :** mi-décembre 2021
- **Début du chantier :** janvier 2022
- **Réception des aménagements extérieurs :** février 2023
- **Réception des aménagements intérieurs :** mai 2023
- **Livraison des bâtiments :** début juin 2023
- **Rentrée des élèves :** septembre 2023



Budget communal 2020

Investissement

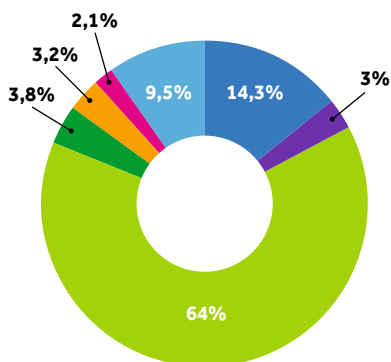


Recettes d'investissement

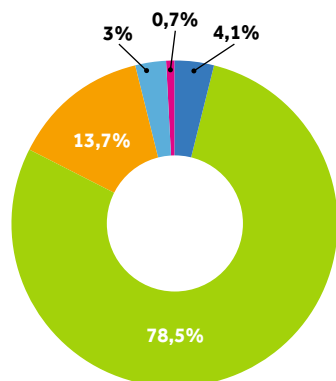
Fonds de compensation de la TVA	219 485 €
Taxe d'aménagement	117 673 €
Excédents de fonctionnement 2019	800 000 €
Subventions reçues	224 262 €
Amortissement et divers	178 870 €
TOTAL	1 540 290 €

Dépenses d'investissement

Achat matériel et mobilier	126 214 €
Fonds d'aide aux entreprises COVID 19	26 446 €
Travaux voirie	563 994 €
Travaux d'aménagement urbain	33 904 €
Travaux bâtiments	28 505 €
Aménagement sports et loisirs	18 664 €
Nouvelle école et restaurant scolaire	83 844 €
Divers et opérations d'ordre	-
TOTAL	881 571 €



Fonctionnement

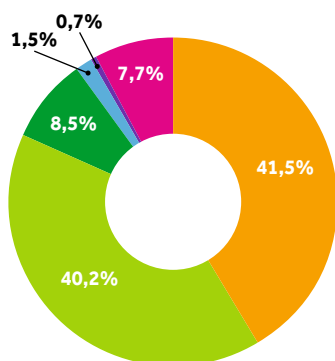


Recettes de fonctionnement

Produits des services	130 687 €
Taxes	2 516 285 €
Dotations État et autres collectivités	440 001 €
Locations immobilières	96 422 €
Produits exceptionnels	22 214 €
TOTAL	3 205 609 €

Dépenses de fonctionnement

Charges générales	1 010 292 €
Charges de personnel et indemnités élus	977 645 €
Charges d'éclairage public	207 292 €
Reversement fiscalité	36 188 €
Subventions versées	14 578 €
Amortissement et charges exceptionnelles	186 759 €
TOTAL	2 432 754 €



Les impôts directs

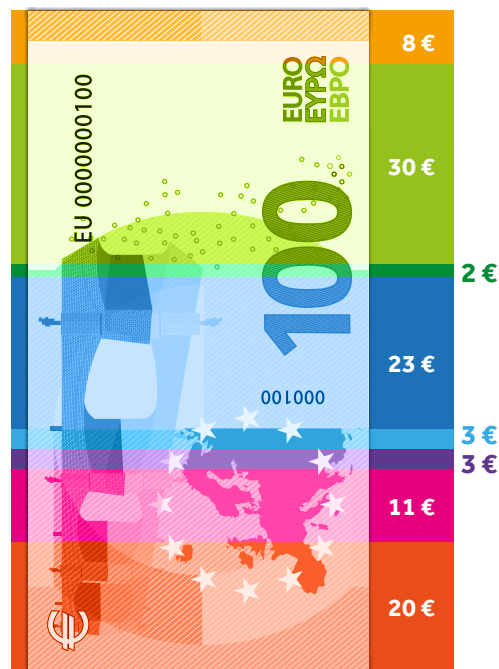
Les taux des taxes ménage n'ont pas été modifiés : 16,40 % pour la taxe sur le foncier bâti et 23,88 % pour la taxe sur le foncier non bâti. Aucun taux de taxe d'habitation n'a été décidé par le conseil municipal du fait de la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation.

En 2020, les impôts directs ont représenté une recette de 2 307 832 €.

À noter

En 2021, en application de la réforme de la taxe d'habitation, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties sera de 27,43 % (16,40 % de taux communal + 11,03 % de taux départemental). L'application d'un coefficient correcteur aboutira à une stabilité des recettes fiscales.

Sur 100 € dépensés en 2020 par la commune en dépenses courantes



Amortissement	8 €
Administration générale	30 €
Sécurité	2 €
Enseignement	23 €
Culture	3 €
Jeunesse et le sport	3 €
Famille	11 €
Aménagement urbain	20 €

Élections, mode d'emploi



L'image d'Épinal du marché sur la place du village a su résister à bien des vicissitudes, notamment au rouleau compresseur des grandes surfaces à partir des années 1960.

Pour autant, le marché du jeudi matin de notre commune a, depuis plusieurs années, du mal à trouver sa place et les nombreux forains qui s'y sont succédé ont, à l'exception de la bouchère, fini par jeter l'éponge.

Faut-il alors se résoudre à renoncer à ce type d'approvisionnement pour nos concitoyens ? Faut-il changer de modèle, en allant vers une offre plus spécifique, privilégiant les producteurs locaux ? Faut-il changer de jour ? de lieu ?

Autant de questions que nous vous soumettons, avant de prendre des décisions au plus proche de vos attentes.

Vous trouverez, joint à ce numéro un questionnaire que vous pourrez compléter avant de le retourner, en mairie :

Mairie d'Arnas
2 Square du Souvenir
69400 Arnas

Vous pouvez également faire le choix de répondre en ligne (voir lien et QRcode ci-dessous).



Questionnaire en ligne :

Lien sur le site de la mairie
www.arnas.fr

Qui élit-on ?

Les 20 et 27 juin prochains, les électeurs désigneront :

- **Leurs conseillers régionaux**, en charge du développement économique, de l'aménagement du territoire, des transports non urbains, dont les trains express régionaux (TER), de la gestion des lycées et de la formation professionnelle.
- **Leurs conseillers départementaux**, en charge de l'aide sociale, dont la protection de l'enfance et le revenu de solidarité active (RSA), des routes départementales, des transports scolaires, de la gestion des collèges.

Comment vote-t-on ?

Deux bulletins différents devront être choisis par les électeurs concernés à la fois par les régionales et les départementales.

Aux régionales

Les électeurs choisissent une liste paritaire de candidats présentés à l'échelle départementale pour que chaque département soit équitablement représenté au conseil régional.

Le mode de scrutin proportionnel s'applique : les sièges sont répartis proportionnellement au score obtenu par chaque liste ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés. Pour qu'elle dispose d'une large majorité, la liste arrivée en tête remporte une « prime » représentant 25% des sièges.

Aux départementales

Les électeurs choisissent un binôme paritaire de candidats présentés à l'échelle de leur canton. Pour Arnas, il s'agit du canton de Gleizé.

Le mode de scrutin majoritaire s'applique : seul le binôme arrivé en tête est élu, les autres n'obtiennent pas de siège.

Les procurations simplifiées

Pour voter par procuration, les procédures seront simplifiées en raison de l'épidémie de Covid-19 :

- Chaque électeur peut désormais établir sa procuration en ligne sur maprocuracion.gouv.fr, avant de se rendre au commissariat ou à la gendarmerie pour valider son identité.
- Chaque électeur pourra disposer de deux procurations contre une seule habituellement (pour celles établies en France).

Où vote-t-on ?

En raison des mesures sanitaires, les bureaux de vote seront déplacés :

- **Bureau 1 (Bourg) :** situé en mairie
- **Bureau 2 (Grange Perret) :** délocalisé à l'école
- **Bureau 3 (Croix Fleurie) :** délocalisé à l'école.

ARNAS PLUS SÛRE

Cheminement du Toléron, apprécié par les promeneurs



La crise sanitaire et les confinements successifs ont remis la marche et autres déplacements doux au goût du jour.

Les nouveaux aménagements de la route du Toléron sont arrivés à point nommé pour permettre à nos concitoyens de s'y déplacer en toute sécurité. Itinéraire très prisé que ce soit à pied, en trott' ou à vélo, ce nouvel aménagement rencontre un véritable enthousiasme auprès des promeneurs. Quel que soit leur moyen de déplacement, ils sont très contents.

Mesdames Duchâteau et Petit se promènent à pied quasi quotidiennement : « C'est super, on se sent en sécurité. Avant on marchait sur le côté et on côtoyait de très près les voitures, maintenant le cheminement est sécurisé. »

Monsieur Bonnard, cycliste, emprunte ce chemin depuis les années 50 « L'espace public est partagé entre les vélos, les piétons et les voitures et c'est très bien. On donne plus de place au vélo, c'est l'avenir ! C'est un très bel ouvrage, très belle signalétique, en espérant que cela se prolonge pour rejoindre la Grange Perret et le hameau des Rues. »

La police municipale équipée d'un VAE et d'une caméra piéton



Début juin, avec l'arrivée des beaux jours, un vélo à assistance électrique (VAE) va évoluer sur le territoire de la commune.

Silencieux et très maniable, il permettra, à Céline Richard, notre policière municipale, de proposer un service de proximité à la population et de pouvoir échanger plus aisément avec l'ensemble des administrés croisés sur la voie publique. C'est une réponse à la demande de l'agent, soucieuse d'être présente et visible sous une forme plus accessible. Ce moyen de déplacement doux lui permettra également l'accès à des zones du territoire pas ou peu accessibles en voiture.

Pour Céline Richard, « C'est une nouvelle approche de la surveillance, on ne voit pas les mêmes choses qu'à pied ou en voiture et surtout c'est du lien direct avec les commerçants et les administrés ! »

Elle sera également équipée d'une caméra vidéo. Évoluant seule sur le terrain, ce dispositif dissuasif est en mode d'enregistrement sonore en continu et la vidéo se déclenche manuellement. Cet outil, dont l'usage est réglementé, permettra de limiter les tensions parfois présentes lors de certaines interventions. C'est une protection pour l'agent et pour le citoyen.

Ces nouveaux équipements accompagnent l'évolution de la profession de policier municipal, profession en pleine mutation, avec des missions de plus en plus importantes et diversifiées.



L'entrée sud du bourg sécurisée

La commune poursuit son programme d'aménagement de la voirie et des cheminements piétons, avec la création d'un plateau surélevé à l'entrée sud du bourg.



De l'électrique et du thermique pour les services techniques



Un camion électrique fait son entrée aux services techniques. Non polluant et silencieux, il servira aux travaux courants de nettoyage de la voirie et des espaces verts. Il s'agit d'un camion benne, d'1,2 tonne.

Chaque fois que l'occasion se présente, la municipalité est attentive à faire des choix favorisant le développement durable :

« Ce camion nécessite moins d'entretien courant. Il n'y a plus de vidange à faire et il n'émet pas de gaz à effet de serre. Sur la commune, pour l'environnement ce sont aussi plusieurs équipements des services techniques qui fonctionnent à l'électricité : tondeuses, taille haie, souffleur, rotofil. » nous explique Pascal Fourrichon responsable des services techniques. Et pour l'entretien des allées et trottoirs publics, c'est la désherbeuse thermique qui agit. Avec une eau projetée aux alentours des 100°C, 1 à 2 secondes suffisent pour que la plante meurt en quelques jours.

Du matériel plus respectueux de l'environnement, mais également, de la santé des agents de la commune et des usagers des espaces publics.



Lutte contre le moustique tigre



Les beaux jours reviennent et avec eux le moustique tigre, une espèce invasive, implantée et active dans notre département.

La commune a décidé de lancer, cette année, une campagne pour lutter efficacement contre la prolifération de cet insecte nuisible, vecteur potentiel de maladies comme la dengue ou le chikungunya.

Le mot d'ordre : Pas d'eau, pas de moustique !

Cette lutte est l'affaire de tous. Le premier geste est de faire la chasse aux gîtes larvaires qui entourent nos habitations.

L'étape suivante, en complément de la suppression des points d'eau stagnante, est l'utilisation de pièges qui visent à empêcher la ponte et le développement des larves.

Nous avons donc décidé de favoriser l'acquisition de ces pièges pour l'ensemble de la population arnassienne que chaque foyer pourra acquérir à raison de deux au maximum.

Comment acquérir les pièges ?

- Complétez le bon de commande joint à ce magazine ou téléchargez-le sur le site de la commune.
- Déposez-le avec votre règlement à la mairie pendant les heures d'ouverture.
- Un récépissé vous sera remis pour vous permettre de récupérer le(s) piège(s).

Arnas lance sa feuille de route «Agenda 30»



En adoptant en 2014 son Agenda 21, la commune d'Arnas s'était engagée à développer son territoire de façon durable, sans compromettre celui des autres populations et des générations futures.

Le bilan est plus que positif, puisque plus de 80% des actions recensées en 2014 ont été menées à leur terme.

Afin de poursuivre son engagement en faveur du développement durable, la commune s'apprête à lancer une vaste consultation pour s'associer à l'Agenda 2030, programme adopté par l'ONU.

Celui-ci s'organise autour des 5 P, au service de la Planète, des Populations, de la Prospérité, de la Paix et des Partenariats, et de 17 objectifs de développement durable.

L'objectif de ces consultations sera de déterminer les enjeux prioritaires qui feront l'objet de nouvelles fiches action pour la décennie à venir.

N'hésitez pas à venir grossir les rangs du comité Agenda 21 !

 Agenda 21

 agenda21@mairie-arnas.fr

Bien vivre dans notre commune



Bien vivre ensemble au quotidien dépend de la bonne volonté de chacun et repose sur la tolérance, la courtoisie, l'entraide, le respect de son voisinage et de son environnement.

Jardiner sans brûler

Brûler des déchets verts dégage de nombreuses substances polluantes, toxiques pour l'homme et néfastes pour l'environnement. Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels par arrêté préfectoral.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Alors, au besoin, compostez vos déchets et sachez que la déchèterie de l'Ave Maria est là pour ça.

Attention aux bruits inutiles

Volume trop élevé de la radio, aboiements, conversations trop animées... de jour comme de nuit, l'excès de bruit est passible d'amende. Faire la fête, c'est sympathique et convivial, bricoler, c'est parfois nécessaire. Mais cela ne coûte rien de prévenir ses voisins et de baisser le volume lorsque l'heure devient tardive. À l'inverse, votre voisin n'est peut-être pas conscient du bruit qu'il fait. Essayez d'abord une démarche à l'amiable, et si cela ne suffit pas, vous pouvez alors faire appel à la police en dernier recours.

Un arrêté préfectoral précise les horaires à respecter pour réaliser des travaux bruyants :

- **les jours ouvrables** de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ;
- **les samedis** de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- **les dimanches et jours fériés** de 10h à 12h

Ces dispositions horaires ne s'appliquent pas aux professionnels

Stationnement des véhicules sur la voie publique

Si vous avez la chance d'avoir un garage, une cour, un emplacement de stationnement près de chez vous, pensez à y garer votre véhicule ! Les nounous avec leurs poussettes, les piétons, les enfants, VOS enfants, n'auront plus à marcher au milieu de la rue.

Il est rappelé également que les espaces situés devant les habitations font partie du domaine public et ne constituent pas, sauf dérogations particulières, des places de stationnement privées à l'usage exclusif des riverains.

Zéro phyto, tous concernés !



Depuis 2017, les communes ont l'interdiction d'utiliser des pesticides chimiques dans leurs espaces verts et leurs voiries.

La valorisation des espaces verts et l'entretien des espaces publics sont au cœur de nos priorités pour vous offrir un cadre de vie agréable. Au fil des années de nombreux aménagements urbains et de nouveaux espaces verts sont venus enrichir et embellir notre commune. Nos agents municipaux s'engagent au quotidien sur le terrain pour tailler les arbustes, élaguer les arbres, tondre les pelouses, ramasser les feuilles, désherber les massifs, balayer les

rues et les trottoirs, fleurir la ville, entretenir le mobilier urbain.

Mais aujourd'hui, notre réflexion va plus loin pour prendre en compte la protection de la planète et de la santé.

La gestion de l'eau, la protection de la faune, de la flore et de la biodiversité, autant de sujets qu'il est important d'évoquer avec vous, car nous sommes tous concernés par ces questions d'environnement.

Les pesticides, notre avenir en danger :

Les pesticides ou produits phytosanitaires largement utilisés depuis de nombreuses années fragilisent notre écosystème en polluant l'eau, l'air et les sols. On sait aujourd'hui que cette contamination passive s'accumule dans les ressources alimentaires et représente des risques pour notre santé.

Mais alors, comment faire pour désherber !

Les espaces nets, désherbés chimiquement, tondus ras, ont formaté nos esprits, mais nous perdons notre biodiversité sans nous en rendre compte.

Des solutions alternatives aux produits phytosanitaires chimiques existent pour

le désherbage et l'entretien des espaces verts, des voiries et des cimetières : tonte différenciée, enherbement d'allées, plantes couvre-sol, paillage, prairies fleuries, minéralisation des espaces, arrachage manuel, débroussailluse, ...

Mais nous devons aussi faire évoluer nos esprits en acceptant la flore spontanée pour se réconcilier avec la nature.

Etes-vous prêts à tolérer quelques plantes spontanées sur des espaces publics ?

Il y a toujours des « mauvaises herbes » qui poussent là où on ne les attend pas ! Mais sont-elles vraiment si mauvaises, si laides ?

Réflexion pour un plan de végétalisation



Une réflexion pour un plan de végétalisation de notre commune a été lancée au sein du conseil municipal, en lien étroit avec les membres du comité Agenda 21.

Nos concitoyens expriment de plus en plus fortement le besoin d'un accès à la nature. La crise sanitaire a renforcé le désir des habitants des villes de profiter de leurs parcs et jardins.

La végétalisation est devenue une priorité pour des collectivités comme la nôtre, d'autant qu'elle est l'un des leviers de l'adaptation des territoires au changement climatique.

Végétaliser la ville est une action de long terme qui mobilise de nombreux acteurs et services – eau, réseaux, voirie, gestion des espaces verts, développement durable, etc. Elle requiert de l'anticipation et tout projet d'aménagement urbain doit inclure cet enjeu.

Cette dimension sera inscrite dans les différents documents de planification qui dessinent le futur du territoire : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).



ZÉRO PHYTO ?
Tous engagés !
Et vous, êtes-vous prêts à nous suivre dans cette démarche ?

Chant'Arnas vous donne rendez-vous en septembre

Partout en France les chorales de tous horizons ne peuvent plus se réunir.

La chorale Chant'Arnas n'ayant pas échappé à la règle, mais désirant rester confiante en l'avenir, vous donne rendez-vous en septembre, chaque mardi soir, à 20h30, salle Gauvain.



Le premier objectif de cette saison, sera de préparer un concert pour la fin de l'année à travers un programme très varié afin de renouer le partage avec le public.

Nous sommes un groupe d'amateurs, volontaires et passionnés réunis autour de l'amour du chant choral.

Caroline Coquand en assure la direction bienveillante depuis 2011. À travers ce répertoire très varié, chaque choriste trouve sa place. Très vite il s'aperçoit que chanter sans être un spécialiste, c'est possible, et lui apporte un réel plaisir.

Chant'Arnas procure à chacun plusieurs éléments essentiels à l'être humain : le plaisir de chanter dans le partage, la solidarité grâce à la collaboration qui existe entre les choristes et la convivialité que nous partageons lors de manifestations diverses.

Alors, si vous souhaitez intégrer un chœur sympathique, dynamique où tout le monde s'éclate dans le chant choral, venez nous rejoindre !



Chant'Arnas

Yvonne CALLEY, présidente

☎ 06 46 18 38 84

✉ yvonne.calley@sfr.fr

La fête des classes en 1 décalée au mois de septembre

Entre autres conséquences de la crise sanitaire, on ne peut que déplorer l'annulation du rendez-vous incontournable du mois de février.



Hommage à
Lucien Witkowski,



La fête des classes en 1 n'a, en effet, pas pu se dérouler aux dates prévues mais la pandémie n'a pas réussi à décourager le groupe présidé par Fabrice Rollier qui a décidé de reporter sa mise à l'honneur décennale au dernier week-end de septembre. Les manifestations initialement prévues en février seront intégralement reportées en septembre, avec un hommage rendu à Lucien Witkowski, de la classe 1971,

décédé en avril dernier des suites d'une longue maladie. Les conscrits de la 1 se souviendront que Lucien fut un membre particulièrement actif de la classe dont il assura la trésorerie pendant plus de 25 ans.

Avant cela, si les conditions sanitaires le permettent, **les classes en 1 proposeront leur traditionnelle vente de produits réunionnais, le dimanche 5 septembre.**



Classes en 1

Fabrice Rollier, président

✉ amicaleclasseen1arnas@gmail.com

Histoire de ne pas se retrouver à bout de souffle

Beujol'air a pour objet d'aider les personnes porteuses d'une maladie chronique à pratiquer une activité physique.

Se motiver ensemble et retrouver le goût de l'effort !



Beujol'air



beaujolair.souffleetsante@gmail.com



Bernadette : 06 81 14 29 08
Dominique : 06 83 83 38 48



Pour ces femmes et ces hommes, atteints de broncho-pneumopathie chronique obstructive, l'idée de « souffler » à pleins poumons reprend tout son sens dans la seule perspective de retrouver un peu de confort dans leur vie quotidienne. Ce confort passe par l'augmentation de leur masse musculaire. Chacun fait comme il peut. **De la marche nordique, de la sophrologie, de la gymnastique douce et du chant.** Ici, il s'agit surtout de pratiquer des techniques respiratoires.

Les activités sont adaptées aux pathologies, **lundi marche à l'extérieur, mardi gym douce, jeudi sophrologie, vendredi chant.** Les séances ont lieu dans les salles communales d'Arnas et sont encadrées par des professionnelles formées.

Si vous souffrez de l'une de ces pathologies, n'hésitez pas à rejoindre le groupe. Rompre l'isolement est très important pour se motiver et retrouver le goût de l'effort.

L'Interclasses perd son président

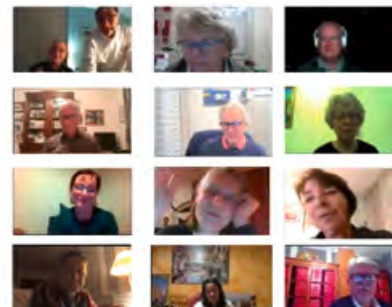


Alain Franquin, président de l'Interclasses depuis 2017, est décédé en février dernier des suites d'une longue maladie.

C'était quelqu'un de généreux et sincère en amitié qui s'est toujours impliqué dans la vie associative, depuis son arrivée dans la commune en 1990. D'abord au sein du club de foot où il suivait son fils, puis dans la classe en 9, avant de reprendre la présidence de l'Interclasses qui organise « Paradis et Artisanat ». L'édition 2020 n'a pas eu lieu, du fait de la pandémie, mais il avait de nombreux projets pour rendre l'édition 2021 encore plus attractive et conviviale.

Il s'en est allé avant de voir ses projets se concrétiser. Toutes nos pensées vont vers son épouse, ses deux enfants et ses trois petits-enfants.

Ecce Musica n'a jamais arrêté de chanter !



Malgré les restrictions imposées par la situation sanitaire, Ecce Musica a poursuivi, depuis avril 2020, ses répétitions par Zoom. Comme à l'école !

La cheffe de chœur, Henriette Adler a donné rendez-vous, chaque mercredi, à 20h, à un groupe de deux pupitres :

une semaine sopranes-ténors, l'autre altis-basses, pour entretenir les acquis et stimuler l'apprentissage de quelques nouvelles pièces.

Évidemment ce mode de répétition est frustrant : chacun chante seul dans son salon ou son bureau sans entendre les autres. Mais se voir, se parler, être accompagné par deux collègues musiciennes et cheffes de pupitre, entendre la voix d'Henriette chanter la partie de chacun, a aidé à ne pas oublier cette musique chorale tant aimée. Un journal interne mensuel, « Ecce Infos » composé et mis en page avec talent par une choriste et alimenté par les

trouvailles des uns et des autres, a permis une autre forme de lien.

Tous les choristes espèrent pouvoir donner rendez-vous à leur public, le plus tôt possible, peut-être avant les grandes vacances, dans des lieux tenant compte des consignes sanitaires en vigueur ou pourquoi pas en plein air ! Il n'est pas interdit de rêver à ces retrouvailles après plus d'un an d'isolement chacun chez soi.



Ecce Musica
Ensemble Vocal d'Arnas

Claude SEVE, président

☎ 06 16 51 90 87

✉ ceves@orange.fr

Des livres en Beaujolais, saison 8



La commune a renouvelé son partenariat avec l'association « Des livres et des histoires » pour l'année 2021, avec en point de mire l'organisation du Salon du Livre en Beaujolais qui aura lieu le dimanche 21 novembre, au moment de la sortie du Beaujolais nouveau.

L'association qui s'est donnée pour objectifs de faire connaître les travaux relatifs à l'histoire, au patrimoine, à la gastronomie et à la société de notre région et de promouvoir les textes littéraires et les travaux savants écrits ou produits par des auteurs ou des chercheurs régionaux, organisera également une série de conférences, dont la première, pour cette nouvelle saison, devrait avoir lieu, le vendredi 2 juillet, salle des mariages de la mairie.

Quant au salon du mois de novembre, il aura comme invité vedette Périco Légasse, le journaliste et critique gastronomique qui proposera une conférence, le vendredi 19 novembre, à l'occasion de la sortie de son nouveau livre sur le Beaujolais. L'invitée carte blanche du salon sera Lucie Albon, auteure de bandes dessinées et de livres pour la jeunesse, dont le livre « Regarde ça bouge » a été retenu par le Département pour être distribué à tous les enfants nés en 2020, dans le cadre de l'opération « Bébés lecteurs ».



Des livres et des histoires

☎ 06 22 80 44 82

✉ delivre.des.histoires@gmail.com

Rencontre avec Janine Meaudre



Professeure d'espagnol à la retraite, ancienne adjointe au maire d'Arnas, membre de l'Académie de Villefranche, Janine Meaudre a pris en charge l'écriture d'un second livre sur notre commune qui paraîtra à l'automne, aux éditions du Poutan. Déjà largement impliquée dans la rédaction d'« Arnas mon village », publié en 2013 et aujourd'hui épuisé, Janine Meaudre a accepté bien volontiers la demande de la municipalité de proposer une suite à cet ouvrage. Nous l'avons rencontrée.

Comment avez-vous abordé la rédaction de ce nouvel ouvrage sur notre commune ?

Il n'était pas question de refaire le même livre qu'en 2013 qui s'apparentait plus à une monographie et qui privilégiait une vision thématique d'Arnas. Pour ce nouvel ouvrage, l'approche sera plus chronologique, même si de nombreux sujets traversent les siècles. Le titre n'est pas encore complètement arrêté mais ce pourrait être « Arnas au fil du temps ». Cette nouvelle édition sera moins tournée vers la pierre et mettra en avant les femmes et les hommes qui ont fait Arnas. J'ai beaucoup interrogé les gens du village, de toutes les générations. Tous étaient intarissables sur les sujets qui leur tenaient à cœur et j'ai découvert de très nombreux pans de l'histoire de notre commune que j'ignorais.

Quels sont vos habitudes d'écriture, vos difficultés s'il y en a ?

Écrire est toujours un plaisir pour moi, même si j'ai parfois envie de tout jeter par la fenêtre quand je ne parviens pas à trouver l'angle qui me convient. Je n'ai pas de moment privilégié pour écrire, c'est quand mes activités me laissent du temps. Il n'est pas rare que je me relève la nuit pour noter des idées qui me sont venues. J'écris dans mon bureau et le premier jet est toujours sur papier. Ce n'est que dans un second temps que je retranscris les textes sur mon ordinateur, mais je conserve tous mes brouillons.

Avez-vous d'autres projets ?

Nous préparons une conférence sur le cimetière de Villefranche dans le cadre du « Printemps des cimetières » et je participe également à la rédaction d'un ouvrage sur les Chanoines de Salles-Arbussonnas.

Que lisez-vous en ce moment ?

J'ai une passion pour les romans historiques, mais je viens de terminer « L'aube à Birkenau » de Simone Veil que j'ai beaucoup aimé et je me suis replongée dans « Les Caractères » de La Bruyère.

La Gravière du Pré de Joux, géosite remarquable

Connu dans le monde entier pour ses vins et son vignoble, le Beaujolais a aussi hérité d'une des géologies les plus riches et complexes de France et, par certains aspects, de la Terre !

C'est pour valoriser ce patrimoine exceptionnel que le Beaujolais est, depuis 2018, labellisé «UNESCO Global Géopark».

Par sa diversité de paysages incomparables, ses nombreux sites à découvrir et sa multitude d'activités à pratiquer, le Géopark Beaujolais a été sélectionné parmi les 26 sites touristiques emblématiques d'Auvergne Rhône-Alpes.

Le Géopark compte 26 géosites mis en avant, au regard de leur intérêt scientifique, de leur rareté, de leur portée éducative et de leur valeur esthétique.

Parmi ses sites remarquables, l'un d'entre eux se trouve sur le territoire de notre

commune, il s'agit de la Gravière du Pré de Joux. Cette carrière alluvionnaire de 140 ha est en cours d'exploitation avec la mise en place de nombreuses actions en faveur de l'environnement qui lui ont permis de valider la mention «Biodiversité».

Chaque année, des géo-événements sont organisés pour faire découvrir ces sites au grand public. Dans le cadre de la thématique 2021 «20 000 lieux sous la Terre», le projet que nous avons présenté a été retenu et **une porte ouverte sera organisée le samedi 18 septembre, dans le cadre des Journées du Patrimoine**, en partenariat avec la société Vicat qui exploite la Gravière.

*Journées du Patrimoine
Porte ouverte
le samedi 18 septembre*



En savoir plus



geopark-beaujolais.com



GeoparkBeaujolais

Les accueils continuent à la médiathèque

Pour le RAM, c'est sur le temps collectif, que les assistantes maternelles accompagnées d'enfants de moins de 3 ans, viennent mensuellement à la médiathèque.

Pour les CM2 de la classe de Mme Goubet, la médiathèque est un lieu qui inspire la création : «Nous partageons un goûter littéraire pendant lequel nous échangeons nos livres lus pendant les vacances. Ce fut en janvier l'occasion d'échanger des romans policiers. Nous avons travaillé sur la structure narrative d'un roman. Depuis fin février, nous sommes entrés dans notre projet « Quai du Polar'nas ».

Nous nous rendons chaque mardi après-midi à la Médiathèque pour travailler en demi-groupe, tournant. L'un participe au Rallye-Lecture autour de mini romans policiers achetés par la Commune. Ces romans nourrissent notre imagination. L'autre groupe travaille à l'écriture d'un roman policier à 2 ou 4 mains. Tous nos romans seront rassemblés dans un même recueil.»

Depuis le mois de mai les **CE1 de la classe Mme Dupuy** viennent chaque lundi après-midi y découvrir l'utilisation de leur dictionnaire.

À noter

Pour tous, les réservations en ligne et la venue en direct sont possibles :

- mardi 16h-18h
- mercredi 10h-12h
- samedi 10h-12h.



Arnas Plein Air, dans l'attente de jours meilleurs



L'association de randonneurs est, comme la plupart de ses homologues arnassiennes, au point mort, attendant des jours meilleurs qui tardent à venir.

Depuis la sortie d'octobre 2020, l'association a, chaque mois, averti ses adhérents de l'annulation des sorties prévues. Pour la deuxième année consécutive la sortie de Pentecôte, prévue en Maurienne, a dû être reportée. Des sorties seront-elles envisageables dans les prochaines semaines ? Pour le moment

cette hypothèse semble peu réaliste, mais il est toujours possible de croire au miracle !

De façon un peu plus crédible, il est sans doute raisonnable de tabler sur le maintien du pique-nique du 27 juin à Yzeron....Ce qui permettrait à tous les adhérents de se revoir enfin (la dernière marche remontant à octobre 2020 à Marchampt).

L'assemblée générale de janvier 2021 n'ayant pu se tenir, il est convenu d'attendre celle de janvier 2022 ; l'association ne demandera pas de



cotisation pour cette année. Le bureau se réunira dès que les restrictions en tous genres seront levées et chacun espère qu'il sera alors possible de réorganiser la fin de l'année.

 **Arnas Plein Air**

Paule Gauthier, présidente

 gauthier.paule@gmail.com

L'Union des Patineurs garde le contact

C'est bien sûr contraints et forcés que tous les membres de L'UPA ont cessé leur activité en salle.

Lors du premier confinement Claire Sonnery, responsable des entraînements, avait lancé un programme d'entraînement via internet et de très nombreux patineurs et entraîneurs avaient répondu présent. En septembre 2020, l'UPA a participé au forum des associations, au cours duquel elle a pu recruter quelques patineurs. Lors de la première quinzaine de ce même mois, les inscriptions ont eu lieu et tous étaient vraiment ravis de se revoir. Le premier cours a eu lieu le 16 septembre, malheureusement tout s'est vite arrêté.

Le mercredi 16 décembre après-midi, les patineurs de tous les groupes se

sont retrouvés et ont fêté le temps de Noël en portant chacun un accessoire approprié : bonnet, serre-tête... Le contact a été maintenu du mieux possible avec les patineurs, mais cela n'a pas été facile. Depuis l'autorisation de reprendre les activités sportives en plein air, des exercices ont été proposés aux patineurs et patineuses disponibles. Un grand moment de bonheur que ces retrouvailles, tout en respectant bien sûr les gestes barrières.

Chacun espère pouvoir retrouver des conditions d'entraînement normales dès que cela sera possible.

 **UPA**

Colette Laforêt, présidente

 laforet.coco@free.fr



Les scolaires prennent la balle au bond



Initier les enfants au tennis dans le cadre des activités sportives scolaires était depuis quelque temps déjà en préparation. Le projet a vu le jour et ce sont 81 élèves des classes de cycle 3 qui bénéficient depuis quelques semaines d'un cycle d'initiation mené en partenariat avec le club local Lacenas/Arnas.

Au travers de ce sport les enfants travaillent de multiples aspects pédagogiques tant dans la maîtrise des habiletés motrices, que dans la coopération ou l'opposition avec leurs camarades. Ce partenariat sera reconduit dans les années futures en fonction des souhaits de l'équipe enseignante.

Notons également la mise en place de stage pendant les vacances d'été (juillet),

avec tennis en matinée et une autre activité l'après-midi. Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant jusqu'à épuisement de la capacité d'accueil.

 Tennis Club

 tenniscublacenas@fft.fr

 06 76 29 66 92

Le FC Denicé Arnas prépare la saison 2021/2022

Bien que les compétitions officielles soient suspendues pour tous les clubs de foot amateurs, l'association sportive s'adapte pour accueillir ses 175 licenciés aux entraînements, les samedis et dimanches.

Les journées portes ouvertes (avec pré-inscriptions et braderie sur équipements textiles) du mois de juin sont maintenues pour toutes les catégories (jeunes et seniors) :

- 5 et 19 juin (après-midi) à Denicé
- 12 juin (après-midi) à Arnas.

Les traditionnels tournois jeunes, seniors, vétérans et SIVOM sont maintenus au mois de juin et le FC Denicé Arnas travaille activement à la préparation de la prochaine saison qui sera placée sous le signe de l'ambition organisationnelle comme sportive : adaptation de la politique tarifaire en raison de la crise sanitaire, mise en place d'un nouveau

partenariat équipementier, poursuite de la formation diplômante CFF des éducateurs bénévoles, renforcement de la convention de partenariat avec le FC Villefranche Beaujolais

Le FC Denicé Arnas invite tous les Arnassien(ne)s, joueurs, joueuses, dirigeants, dirigeantes, futurs partenaires et sponsors à prendre contact avec le club afin de rejoindre le club.

 FC Denicé Arnas

 560187@laurafoot.org

Le frisbee fait face à la crise



Si beaucoup d'associations ont dû mettre leurs activités en stand-by, cela n'a pas été le cas d'Arnas Shamrock, le club d'ultimate frisbee. A la faveur d'une pratique en extérieur, les licenciés ont pu, après un arrêt de plusieurs mois, se retrouver pour lancer du disque depuis janvier.

Évidemment, certaines règles ont été mises en place. Outre les consignes en vigueur depuis le début de la crise (port du masque, gel hydroalcoolique ou respect des distanciations), l'ultimate devait se jouer sans défense et par groupe de six. Un véritable casse-tête pour les entraîneurs qui ont dû redoubler d'efforts et d'imagination pour proposer des séances de qualité. Et, force est de constater que cela fonctionne bien avec une hausse du nombre d'adhérents par rapport à la saison dernière.

Personne ne sait quand le sport en salle sera de nouveau autorisé mais, en attendant, il est possible de continuer à pratiquer le frisbee en extérieur.

Alors si vous êtes en manque de sport, n'hésitez pas à rejoindre le club d'ultimate frisbee. Que vous soyez débutant ou confirmé, homme ou femme, âgé de plus de 12 ans, rendez-vous, le samedi, de 10h à 12h, au stade d'Arnas ou prenez contact par mail ou via la page facebook pour plus d'informations.

 Arnas Shamrock

 arnas-shamrock@outlook.com

L'ESCALE ACCUEILLE UN CENTRE DE VACCINATION

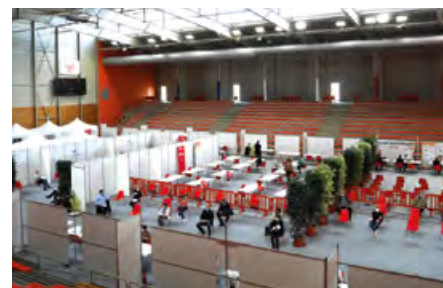
Le complexe sportif intercommunal de l'Escale a été choisi pour accueillir un centre de vaccination, dans le cadre de l'intensification de la lutte contre la Covid-19 dans le département du Rhône, et renforcer l'offre de vaccination dans le nord du département.

Le centre a ouvert ses portes le 31 mars à l'initiative de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône. Il est le fruit

d'un partenariat entre l'État, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, la CAVBS (avec l'appui logistique des communes de Villefranche, Arnas, Gleizé, Limas, et de la CCI Beaujolais), le SDMS du Rhône, l'Hôpital Nord-Ouest, ainsi que les médecins libéraux et médecins retraités.

Le 26 avril, le centre est monté en puissance avec l'ouverture d'une seconde salle dédiée à l'administration de la deuxième dose du vaccin contre la Covid-19.

Le soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui prend en charge les personnels d'accueil et d'accompagnement de cette nouvelle salle a permis le doublement de la capacité de vaccination portée à 1 200 vaccins/jour.



Salle dédiée à la 1^{ère} injection



Entrée du centre de vaccination à l'Escale - Arnas

Le calendrier de vaccination des publics est accessible sur le site : www.solidarites-sante.gouv.fr.

La prise de rendez-vous est obligatoire, soit **en ligne sur le site doctolib.fr** soit en appelant le numéro unique sur la plateforme départementale : 04 23 10 10 10.

Plus d'infos sur : www.agglo-villefranche.fr

LANCEMENT D'UNE ETUDE SUR LA CIRCULATION DES POIDS-LOURDS



La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône a lancé le 7 mai dernier une étude relative au flux et au stationnement des poids-lourds dans les zones industrielles et artisanales de l'ensemble du territoire. Cette étude devra apporter des réponses concrètes aux entreprises de ces secteurs confrontées aux problématiques de transport poids lourds (expéditions et livraisons de marchandises).

L'objectif : établir un état des lieux et proposer des solutions pour améliorer et sécuriser la circulation routière et le stationnement dans les zones d'activités, notamment sur la commune d'Arnas.

BILAN DU PLAN D'AIDE AUX ENTREPRISES

En 2020, la Communauté d'Agglomération avait lancé un plan d'aide aux entreprises locales pour leur permettre de faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire.

À Arnas, **34 entreprises** ont été aidées pour un montant total de **44 500 € versés en 2020**, et **4 autres entreprises** l'ont été pour un montant total de **4 800 € versés en 2021** dans le cadre du dispositif d'aide aux entreprises du secteur de l'événementiel. Le dispositif a pris fin le 31 mars dernier.

U TERRITOIRE

uté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

BUDGET 2021 : SOUS LE SIGNE DU VOLONTARISME

Des paroles aux actes, il n'y a qu'un pas. Le budget pour 2021 concrétise les orientations présentées dans le plan de mandat 2021 - 2026. Comme l'a indiqué le Président de la Communauté d'Agglomération Pascal Ronzière : « *Malgré l'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique et sur les finances locales, nous faisons le choix d'aller de l'avant.* »

Grâce à une gestion saine, la situation financière de la CAVBS est satisfaisante comme en témoigne le compte administratif 2020 qui fait ressortir un excédent budgétaire de 5,1 M€.

Pour 2021, la Communauté d'Agglomération est ainsi en mesure d'engager un effort d'investissement sans précédent pour préparer l'avenir et soutenir l'économie locale.

À lui seul, le budget principal progresse de +67% (12,2 M€) par rapport à 2020 et va permettre d'engager les premiers projets : extension de la pépinière d'entreprises Créacité et installation d'une école de production, plan d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, créations d'aires de covoiturage, renforcement de l'éducation artistique dans les écoles, mise sur les rails d'un établissement d'accueil de jeune enfant dans le nord de la Communauté d'Agglomération, lancement de l'étude pour une 2^{ème} déchèterie, etc.

Au total, ce sont 35,4 M€ qui seront investis, tous budgets confondus (budget principal et budgets annexes eau-assainissement, économie, cimetières).

Le tout dans le respect des grands équilibres financiers avec un endettement maîtrisé et un recours modéré à l'emprunt.

Élément important : les taux d'imposition n'augmenteront pas en 2021 afin de ne pas alourdir les contraintes déjà fortes qui pèsent sur les entreprises et de préserver l'emploi.



DÉCHÈTERIE D'ARNAS : NOUVEAUX HORAIRES

Afin de mieux accueillir le public, de nouveaux horaires sont proposés du 1^{er} avril au 31 octobre 2021 :

Lundi au Jeudi :

8h - 11h50 / 14h - 17h50

Vendredi au Samedi :

8h - 17h50

(au lieu de 8h - 12h / 13h15 - 17h15)

Dimanche :

8h - 11h50

(au lieu de 9h - 12h)

A noter : la déchèterie est fermée les jours fériés



Déchèterie Ave Maria
Route départementale 306 - Arnas

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE



Frelon asiatique

La CAVBS s'engage au côté des communes dans la surveillance et la lutte contre le frelon asiatique dont la prolifération menace la biodiversité. En particulier les abeilles qui jouent un rôle essentiel dans notre chaîne alimentaire et assurent 80 % de la pollinisation et de la reproduction des plantes à fleurs.

Objectif : repérer et détruire les nids de frelons asiatiques (en 2020, 23 nids repérés dont 10 détruits).

Le Groupement de Défense Sanitaire du Rhône (GDS 69) propose un outil de surveillance du frelon asiatique sur le territoire, permettant à tout un chacun de signaler un frelon observé ou un nid. Ce partenariat est complémentaire à l'installation de pièges par les communes en amont.

Si vous pensez avoir vu un insecte ou un nid de frelons asiatiques, prenez une photo et faites un signalement sur le site internet : www.frelonsasiatiques.fr.

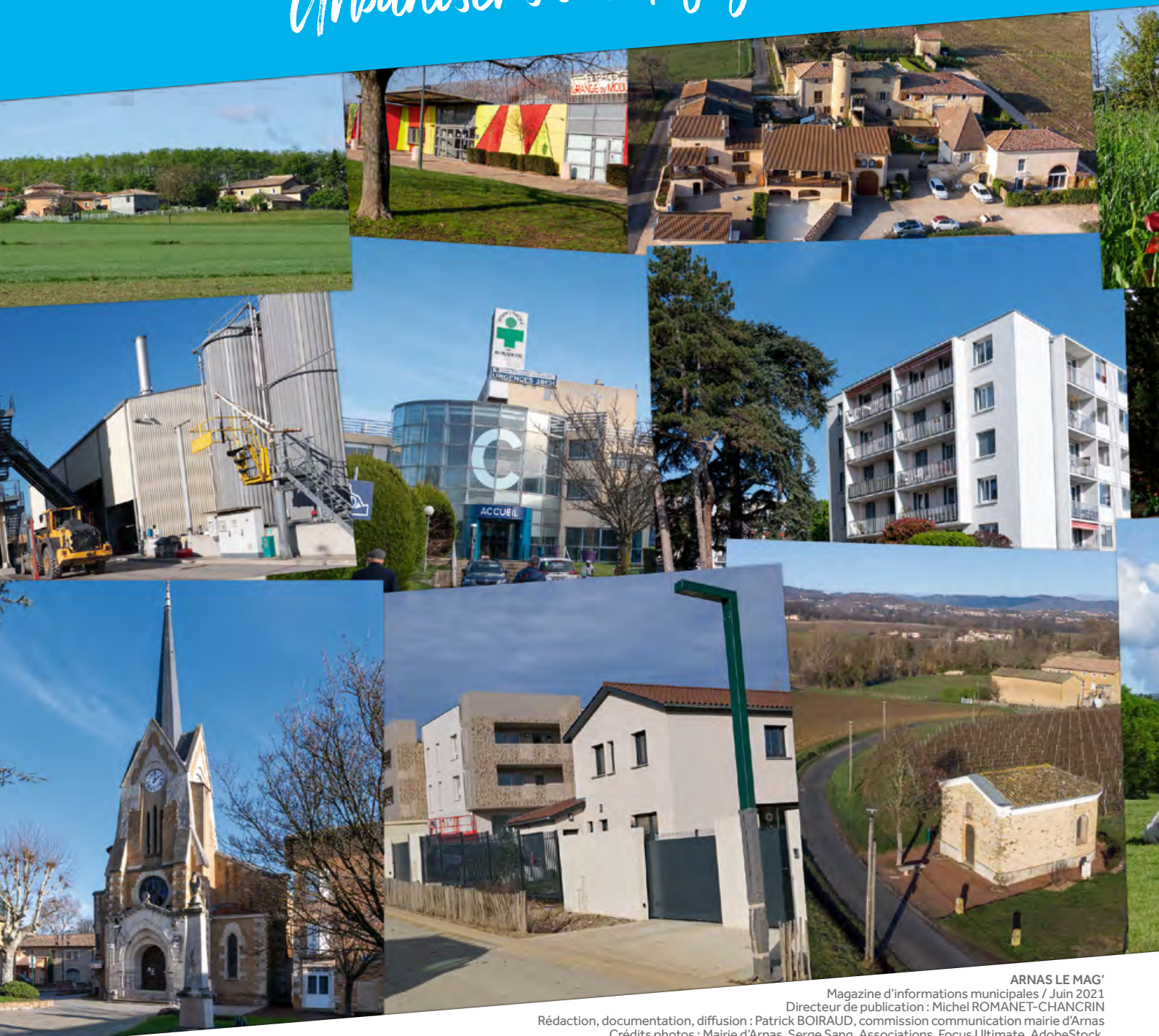
www.agglo-villefranche.fr
et sur les réseaux sociaux



Arnas est une commune

trèsBeaujolais

Urbaniser sans défigurer !



ARNAS LE MAG'

Magazine d'informations municipales / Juin 2021

Directeur de publication : Michel ROMANET-CHANCRIN

Rédaction, documentation, diffusion : Patrick BOIRAUD, commission communication mairie d'Arnas

Crédits photos : Mairie d'Arnas, Serge Sang, Associations, Focus Ultimate, AdobeStock.

Conception, réalisation : Antigone Communication - 9, avenue du 8 mai 1945 - 69500 BRON

Impression : Imprimerie Augagneur - 704, rue Lamartine - 69400 VILLEFRANCHE